

militarisation, l'extradition des trafiquants, la confiscation des profits illicites et la diffusion à l'échelle mondiale des méthodes d'enquête américaines, comme l'*entrapment*. La sévérité des mesures préconisées était justifiée, en grande partie, par deux phénomènes que les décideurs et les experts américains considéraient alors comme une menace « sérieuse et imminente » à la sécurité régionale : la constitution des cartels de la drogue et l'essor du narcoterrorisme.

La notion de cartel, appliquée au marché de la drogue, suppose que des organisations hiérarchiques et centralisées gèrent la production et la commercialisation des substances illicites. Malgré son utilisation fréquente et son succès médiatique, l'expression « cartel de la drogue » ne semble pas avoir d'assises empiriques solides. On croyait jusqu'à tout récemment que les cartels, installés souvent dans une même région, se livraient à une guerre sans merci. Mais une économie cartellisée équivaut exactement au contraire. Elle est fondée sur des accords, notamment au niveau des prix, qui permettent d'éviter les disputes et la concurrence. Force a été de constater que la disparition des grands caïds de la drogue n'a pas stoppé le flux de drogues du Sud vers le Nord. Les cartels et leurs chefs ne jouaient pas, de toute évidence, le rôle de premier plan qu'on leur prêtait.

De fait, une lecture attentive des dossiers judiciaires, des rapports parlementaires et des investigations faites révèle qu'il y a mille et une manières de produire et d'écouler de la drogue. Les filières, composites et instables, sont animées par des individus ou des groupes largement autonomes, qui s'occupent chacun d'une opération particulière au lieu de tout coordonner, de l'ensemencement des champs à la vente au détail. C'est une kyrielle d'ententes, à court et moyen terme, qui relie, sans programme préalable, les différentes étapes de la production et de la mise en marché des drogues illicites. En contexte d'illégalité, ces ententes ne peuvent être autrement qu'aléatoires, sous-tendues par la violence et impulsées opportunément par la corruption.

La théorie des cartels a été renforcée par le spectre du narcoterrorisme. Ce terme amalgamait, au début des années 1980, deux phénomènes distincts : l'antiaméricanisme affiché de certains gros trafiquants, politiquement à droite, et la taxation de la collecte de feuilles de coca par les guérillas, qui étaient, elles, d'inspiration marxiste. Par un effet d'épuration, le narcoterrorisme ne désigne aujourd'hui que les Forces armées de la Colombie (FARC). Toutefois, leurs liens avec l'industrie de la drogue demeurent peu significatifs en termes de bénéfices pécuniaires. Les FARC prélèvent un impôt sur la valeur des feuilles de coca auprès des cultivateurs qui habitent dans les zones qu'elles contrôlent. Cela signifie que leur insertion dans le